

POSTE : Educateur sportif (H/F)

Dans le cadre du Plan Territorial de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et d'un remplacement d'une durée de 6 mois, le GESLS recrute un éducateur sportif à temps plein, affecté sur la commune de Yaté.

Merci d'envoyer CV + lettre de motivation par mail sur emploi@gesls.nc, au plus tard le 21 mars 16h ou bien par courrier à GESLS, 24 Rue Duquesne, Maison du Sport Roger Kaddour, 98 800 NOUMEA.

Prise de poste : à partir du 27 mars 2023.

Métier :

- Encadrer, enseigner et animer des activités physiques et sportives auprès d'un large public et notamment les jeunes âgés de 11 à 16 ans sur les temps périscolaire et extrascolaire ;
- Sensibiliser les jeunes publics en difficultés (oisifs, déscolarisés, présentant des comportements à risques...) à la pratique des activités physiques et sportives ;
- Participer à la mise en œuvre de la politique sportive définie en accord entre le comité de pilotage, le groupement d'employeur et les acteurs locaux (associations et coutumiers) ;
- Piloter, coordonner et accompagner les volontaires du service civique dans la pratique des activités physiques et sportives auprès des populations des zones d'habitations les plus éloignées ;
- Elaborer des actions en lien avec les acteurs sportifs locaux (centres de loisirs, groupements sportifs, etc).

Formation/compétences attendues :

Diplôme sportif de niveau 4 (BEES, BPJEPS, DEUST AGAPCS, Licence STAPS ...) avec une polyvalence multisports souhaitée.

Permis B et véhicule indispensables.

Type de contrat :

CDD 6 mois à temps plein.

Indemnités téléphonique et de déplacement.

Possibilité de mise à disposition d'un logement.

Aptitudes et capacités requises :**❖ Personnelles**

- Avoir le sens de la communication interpersonnelle dans la gestion de conflits ;
- Faire preuve d'écoute, de dialogue et d'autorité.

❖ Techniques

- Posséder une bonne connaissance technique et pédagogique dans les disciplines au sein desquelles il est amené à intervenir ;
- Connaitre le cadre réglementaire et juridique des activités physiques et sportives (APS), des établissements recevant du public (ERP) et du matériel sportif, le mode de fonctionnement des partenaires institutionnels ;
- Posséder des connaissances sur les particularités des publics accueillis ;
- Être capable d'établir un compte rendu détaillé et périodique de son activité.

Cette liste est non-exhaustive et peut être modifiée en fonction des besoins de l'adhérent.